

SARL VALCADIS

82 Route de Sarlat - 46200 SOUILLAC
Tél. : 05 65 37 84 65 Fax : 05 65 37 07 84

S.A.R.L au capital variable
R.C.S. : CAHORS 379163066
SIRET : 37916306600010 NAF : 4621Z
N° T.V.A. : FR86379163066
N° Agrément : MP01904

SCEA CANARDS DE LAROCHE
LAROCHE
46600 MONTVALENT

FACTURE N° FAT43265

Page : 1

Code Tiers	Date Pièce
V8802	31/05/2025

Site
SOUILLAC - 46200 SOUILLAC Tél.: 05 65 37 13 76

N° TVA Intracommunautaire : FR 33910061670

Contact : FRANCK HEREIL Tél. : 05 65 32 28 18 Portable : 06 83 61 81 26

Une opération de RECUPERATION d'EMBALLAGES VIDES de produits PHYTOS, FERTILISANTS, d'HYGIENE EN ELEVAGE et de SEMENCES PAPIER ainsi que des FICELLES, FILETS DE BALLES RONDES est organisée sur les sites DU PIGEON et DE FAJOLES du 02 au 06 JUIN 2025.

!!!!!!!!!!!!!!!!!!!!TOUT PRODUIT NON CONFORME SERA REFUSE!!!!!!!!!!!!!!!!!!!!

En raison des inventaires, nos sites seront fermés :

-Toute la journée le :

- 25 juin 2025 pour SOUILLAC,
- 26 juin 2025 pour MARTEL
- 27 juin 2025 pour FAJOLES

PAYÉ

-Et le lundi après-midi 30 juin 2025 au dépôt du PIGEON

RÉFÉRENCE	DÉSIGNATION	QUANTITÉ	UNITÉ	PRIX UNITAIRE	REMISE	PRIX NET	MONTANT HT	T
BON DE LIVRAISON N° LA0267142 du 06/05/2025 de MARTEL								
19203	TETE DEB 130MM (3) UNI SEMI AUTO OREGON	1.000	UNITE	19.75		19.75	19.75	2
86989	PAIN RAISINS / FIGUES / NOIX PRAULY	1.000	UNITE	4.645		4.645	4.64	3

T	INTITULÉ	TX TVA	HT	TVA	TAXES	TVA TAXE	T.T.C.
3	BASE 3 (Tva sur les débits)	5.5 %	4.64	0.26			4.90
2	BASE 2 (Tva sur les débits)	20 %	19.75	3.95			23.70
	TOTAUX		24.39	4.21			28.60 €

LISA JARDIN 19.75	LISA REGIONAL 4.64
----------------------	-----------------------

ÉCHEANCE	RÈGLEMENT	COMPTE BANCAIRE	MONTANT TTC
30/06/2025	A RÉGLER PAR VIREMENT	FR76 1120 6000 9502 1733 8100 043 AGRIFRPP812-CRCA VALCADIS MAGASINS	28.60 €

TOTAL SOLDE DE VOTRE COMPTE DÉBITEUR AU 30/06/2025 : 28.05 €

Tout retard de règlement donnera lieu de plein droit et sans qu'aucune mise en demeure ne soit nécessaire, au paiement de pénalité de retard représentant trois fois le taux d'intérêt légal en vigueur et au paiement d'une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement de 40€. En cas de paiement anticipé, aucun escompte ne sera accordé.